LES MODES D'ÉDUCATION CORRECTIONNELLE

DANS LES

DIFFÉRENTS PAYS DE L'EUROPE (1)

MESSIEURS,

Le programme des travaux du Comité de défense était à peine arrêté que, sur la proposition de votre Secrétaire général, vous vouliez bien me confier le soin d'étudier les divers systèmes d'éducation correctionnelle pratiqués à l'étranger. Depuis lors, plusieurs années se sont écoulées. Je n'ai point perdu de vue un seul instant la tâche que j'avais acceptée, mais j'ai pensé que, sur une question aussi délicate, il ne fallait vous apporter ni des conjectures, ni une série d'appréciations disparates, puisées à des sources lointaines et de valeur inégale. Des missions, obtenues de la Direction de l'Administration pénitentiaire et de la Direction de l'Assistance publique, m'ont permis d'aller sur place visiter les établissements et voir fonctionner les systèmes dont vous désiriez connaître les qualités et les défauts. Tout ce que je vous dirai aujourd'hui sera donc ou l'exposé, ou la conclusion de ce que j'ai vu.

Si vous le voulez bien, j'examinerai d'abord ce que les administrateurs ou les hommes d'œuvre pensent des différentes catégories d'enfants qu'on leur amène. J'examinerai ensuite comment ils entendent l'aménagement et la direction des maisons d'éducation correctionnelle ou réformatrice, puis comment ils comprennent le classement social de ces enfants et leur entrée dans les rangs des travailleurs libres. Je me demanderai ce que coûtent et ce que rapportent les principaux types d'établissements. Je me retournerai enfin vers nos maisons françaises en indiquant quelquesunes des conclusions pratiques que cet ensemble d'études comparatives me paraît de nature à leur suggérer.

La misère morale tend à se ressembler partout. Aussi, nul de vous ne s'étonnera-t-il qu'aux yeux des hommes compétents avec lesquels je me suis entretenu, les enfants qui leur arrivent soient des enfants mal élevés, c'est-à-dire point élevés du tout, ou élevés expressément pour le mal. Je ne m'arrêterai donc pas à relever tous les témoignages qu'il n'est que trop aisé de provoquer contre les beaux-pères et les belles-mères, contre les concubins et les concubines, contre les divorcés qui n'acceptent que de mauvaise grâce le fardeau d'une éducation à terminer. Il m'a semblé cependant que ce qu'on appelle si souvent les mauvais instincts, la méchanceté native, le penchant à faire souffrir ou à détruire étaient relativement assez rares. Nulle part, je n'ai omis de poser la question suivante: « Quels étaient, à leur entrée, les défauts ou les vices dominants de vos pensionnaires?» De l'ensemble des réponses, j'ai retenu que, partout, il y avait deux grandes catégories: celle des enfants qui se laissent aller et celle des enfants qui se révoltent, mais que la première était la plus difficile en même temps que de beaucoup la plus considérable.

La seconde était représentée, çà et là, par quelques-uns de ces enfants dont le directeur vous chuchote à l'oreille l'histoire plus ou moins dramatique, en vous recommandant de ne pas prêter trop d'attention à leurs personnes, car on tient à éviter queleurs camarades connaissent exactement l'aventure; à votre sortie, d'ailleurs, on vous remettra leur photographie à titre de curiosité. Or, ces petits incendiaires ou ces petits meurtriers ne sont jamais dangereux à la colonie. Si j'excepte de petits anarchistes italiens qui fabriquaient ou plutôt recopiaient des manifestes révolutionnaires pour les lancer devant moi presqu'à la face du directeur, je ne me souviens pas d'avoir entendu dire que ces précoces criminels fissent de la propagande à la maison de correction. J'ai eu bien plutôt lieu de remarquer les témoignages qu'on me rendait de leur bonne conduite et l'intérêt avec lequel on m'expliquait, soit les circonstances atténuantes de leur forfait, soit la réaction de honte et de remords qui l'avait heureusement suivi.

Quant à la première catégorie, elle compte assurément des variétés, puisqu'on y trouve des immoraux, des voleurs, des mendiants et des vagabonds, des désobéissants, des menteurs, et, malheureusement, des sujets qui, pour peu qu'on ait tardé à les recueillir, en sont facilement arrivés à cumuler tous ces défauts. La paresse appelle le mensonge, puis la désertion du travail, c'està-dire la recherche des mauvaises compagnies et le vagabondage

⁽¹⁾ Ce rapport a été lu au Comité de défense des enfants traduits en justice dans sa séance du 6 janvier 1897.

ou isolé ou en commun. Le vagabondage rend inévitables un certain nombre d'expédients, dont la mendicité n'est pas toujours le plus coupable. Mais, si la mendicité prolonge cette vie d'aventures, les habitudes dégradantes se multiplient et s'aggravent; et, pour savoir très souvent se préserver des actes positivement délictueux, l'enfant n'en descend pas moins à un état où les ressources physiologiques et mentales sur lesquelles doit compter l'éducation sont singulièrement altérées ou appauvries.

Si, toutefois, on me demande quelle est la gradation à établir dans cette population d'apparence confuse, je n'hésiterai pas, car les témoignages sont unanimes. Il ne s'agit pas, on le comprend, de mesurer, comme on le ferait pour des hommes mûrs, la gravité intrinsèque des délits, mais de constater ce que la conduite habituelle du pupille suscite de difficultés, soit dans l'établissement, soit à l'époque de sa rentrée dans la société. Or, à ce double point de vue, on a été d'accord, en Belgique comme en Italie, en Autriche-Hongrie et en Allemagne comme en Angleterre, pour me dire:

Que les petits voleurs sont pires que les petits meurtriers, que les petits incendiaires et que les enfants accusés d'actes de violence;

Que les petits mendiants et vagabonds sont, par leur paresse et la résistance passive qu'elle leur inspire, au moins aussi difficiles à réformer que les petits voleurs; s'il y a une différence à faire, elle n'est pas à leur avantage. Pour les filles, il faut dire plus. Chez elles, le vagabondage masque toujours autre chose, quel que soit leur âge; et ce ne sont pas les vagabondes qu'il faut préserver du contact des violentes ou de celles qui ont déjà succombé à la tentation du vol; ce sont plutôt celles-ci qu'il faut, si on veut les réhabiliter, préserver, le plus possible, du contact et de la conversation des vagabondes.

Ce qui précède nous prépare assez bien à acquiescer à cette autre proposition que, dans l'ensemble des maisons correctionnelles, les filles sont plus difficiles à corriger et à reclasser que les garçons.

Je n'ai pas trouvé moins d'accord dans cette conviction, que les enfants envoyés en correction par leurs parents — s'ils ne sont pas seulement d'innocentes victimes ou de faux coupables qu'on veut faire élever gratuitement — sont pires que les enfants ramassés par la police.

Enfin, les enfants de familles riches ou même simplement aisées sont plus difficiles et plus dangereux que les enfants de familles pauvres. Cela est vrai pour les filles comme pour les garçons; on me l'a aussi bien affirmé, par exemple, dans des couvents libres d'Italie que dans les établissements de l'État hongrois.

A côté de ces distinctions qui se vérifient partout, le visiteur cherche toujours s'il y en a qui tiennent à la diversité des races ou des caractères nationaux. Pour mon compte, je n'en ai guère vu de telles; mais ce qui est indubitable, c'est que, dans le recrutement des sujets, le mauvais et le pire l'emporteront d'autant plus sur le médiocre, que l'on aura tardé davantage à recueillir ce qui était destiné par les circonstances à une corruption croissante. Plus on laisse les mauvaises graines pulluler, plus on a de chances de voir grandir celles qu'on aura le plus de peine à extirper. Ceci est tellement évident qu'il semble qu'il y ait quelque puérilité à le rappeler devant des hommes tels que vous, Messieurs; mais il ne faut pas oublier que, dans toute espèce d'entreprise, les insuccès ne tiennent bien des fois qu'à la méconnaissance des vérités les plus élémentaires.

Un des directeurs les plus expérimentés et les plus dévoués de nos colonies correctionnelles me disait un jour: « La plus grande difficulté contre laquelle j'aie à lutter? Oh! la voici, tout simplement. Je reçois surtout les petits mauvais sujets des deux grandes villes que vous savez dans mon voisinage. Or, il y a, je suppose, dans l'une d'entre elles une bande d'une dizaine de gamins qui commencent à faire scandale et à inquiéter les autorités. Invariablement on procède de la manière suivante. Sur les dix, on commence par en arrêter cinq que l'on m'envoie. Pendant que je m'applique de mon mieux à les redresser, les cinq autres continuent leurs méfaits. Ce n'est qu'au bout de six, huit, dix mois qu'on se décide à les enlever à la rue. Ils viennent alors retrouver les cinq premiers; et non seulement ils détruisent en un clin d'œil ce que j'ai eu tant de peine à commencer à édifier, mais ils font libéralement part à leurs camarades de tous les perfectionnements qu'ils ont eu le temps d'apporter à leur pratique du mal; ils sont beaucoup mieux écoutés que moi. »

Je n'ai pas besoin de vous dire que, là où l'on persiste dans de pareils errements, les physionomies des enfants suffisent à inquiéter, presque à effrayer les visiteurs, ce qui explique en partie les impressions dont l'un de nos collègues nous entretenait tout récemment à la Société des prisons (Revue, 1896, p. 1248). Là, au contraire, où le réseau de l'intervention sociale a été assez bien combiné pour retirer les sujets en danger moral, on croit volontiers

n'avoir affaire qu'à une école ordinaire, et l'on est plus charmé que surpris de l'optimisme relatif des directeurs.

Si, à mesure qu'on passe d'un pays dans un autre, on remarque de ces différences — et, en effet, on en trouve de telles, que mille détails indéfinissables concourent à fixer dans la mémoire — qu'on n'en cherche pas d'explications ethniques ou physiologiques ou atavistiques; la vraie cause est la cause très simple que je viens d'essayer de vous expliquer.

Cette explication va m'en faciliter une autre qui, sans cette aide, ne laisserait pas que d'être épineuse. Il s'agit du problème des distinctions à établir ou à ne pas établir entre les différentes catégories d'établissements.

Les comparaisons qu'on est amené à faire d'un État à l'autre prouvent que la solution ne doit pas être la même partout et à tout moment. Depuis plusieurs années, la Suisse, la Belgique, l'Angleterre même simplifient leurs catégories et s'acheminent pas à pas vers l'unité de type. Les autres pays ne paraissent pas en être là, et plus d'un sent encore, comme nous, la nécessité d'avoir des écoles de préservation pour les sujets simplement menacés, puis des écoles de réforme pour les sujets déjà engagés dans le mal, puis des colonies pénitentiaires ou correctionnelles pour ceux qui ont été encore plus avant dans la perversité. Vous avez souvent entendu M. Guillot vous parler dans ce sens, et vous vous rappelez certainement tous le rapport si substantiel, si clair et si intéressant de M. Puibaraud.

Pourquoi les trois nations que je viens de citer inclinent-elles ou aboutissent-elles à un autre système? Peut-être la Belgique cède-t-elle à des considérations théoriques, assurément très spécieuses, mais qu'il serait trop long de discuter ici. Quant à la Suisse et à l'Angleterre, ce qui les guide plus sûrement, c'est, à n'en pas douter, le sentiment pratique de ce que les résultats déjà obtenus par elles leur permettent de faire désormais sans péril. Voici ce que je veux dire.

Plus un pays a le malheur de compter d'enfants ayant grandi quelque peu dans le désordre, plus il a de chance de voir se multiplier dans leurs rangs des types distincts et caractérisés de malfaiteurs. Il en est du mal moral comme du mal physique. Des enfants sont d'une santé encore débile et chancelante, mais ils n'ont contracté aucune maladie particulière; une hygiène attentive et simple les raffermira. Si on les abandonne, ils seront à la

merci des microbes qui, tombant sur ces terrains trop préparés, donneront à celui-ci une coqueluche, à celui-là une scarlatine, à l'un une maladie de peau, à l'autre une tuberculose. On a ainsi peu à peu cette riche variété d'affections pour lesquelles les médecins des grandes villes réclament ou instituent à l'envi des cliniques, des pavillons d'isolement, des hôpitaux spéciaux, avec l'arsenal obligé des moyens thérapeutiques ou chirurgicaux. De même, supposez des enfants qui ne soient que des délaissés, des maltraités, des mal élevés, des irréguliers de l'école primaire, des spectateurs passifs de la misère et du vice qui s'étalent dans la maison dite paternelle ou maternelle et qui les ont déjà souillés, mais non encore profondément entamés; si vous les retirez à temps, vous donnerez facilement raison au vieux proverbe latin. Laissezles, et vous les verrez vite, selon les compagnies dans lesquelles ils tomberont, se transformer ou en voleurs et en escrocs d'habitude, ou en souteneurs précoces, ou en pourvoyeurs de débauche, ou en complices ordinaires d'actes violents et destructeurs, ou en mendiants et vagabonds passés maîtres dans toutes les roueries professionnelles. On voit, dès lors, le danger de mêler ces divers groupes, puisque chacun est devenu à même d'enseigner aux autres - à charge de réciprocité - tout ce qu'il doit à une instruction si spéciale et si perfectionnée.

Il n'en est plus de même quand le pays, par ses institutions publiques ou privées, a exercé méthodiquement une action plus préventive et qu'il a vu diminuer le nombre de ses jeunes coupables.

En 1854, l'Angleterre, dont la criminalité était encore bien loin de baisser comme elle a baissé depuis lors, fondait des écoles de réforme (équivalents de nos maisons de correction). En 1868, émue du reproche qu'on lui faisait de mêler des malheureux et des malfaiteurs dans les mêmes établissements, elle créait pour les premiers ses écoles industrielles; en 1870, elle ouvrait ses truants-schools destinées à châtier en quelques mois les réfractaires de l'école ordinaire et à les dégoûter de l'irrégularité. Mais elle surveilla ensuite tous les rouages de ce mécanisme avec tant de persévérance, avec une si vraie intelligence des intérêts sociaux, j'ajouterai enfin avec un si grand respect de la conscience religieuse que, de 1868-1870 à 1893, elle voyait la criminalité de ses mineurs diminuer de 70 p. 100 (1). C'est alors qu'elle a com-

⁽¹⁾ Sur la criminalité en Angleterre, Voir Revue pénitentiaire, 1896, p. 137 et 249; 1897, p. 193. — La proportion des délits de mineurs peut augmenter: le nombre absolu continue à diminuer.

mencé à simplifier de nouveau ses procédés et à revenir de la médecine à l'hygiène. En 1893, elle a décidé que le juge pourrait envoyer désormais les enfants dans les écoles de réforme sans les faire passer par la prison; puis elle s'est mise à supprimer de temps en temps une école de réforme, pour la remplacer par une école industrielle.

Pourra-t-elle aller bientôt jusqu'au bout de ce mouvement? L'avenir nous l'apprendra.

La Suisse, elle, est arrivée au terme. En 1892, elle avait un seul établissement dit correctionnel, Korrectionnalanstalt, installé à Ringwil, canton de Zurich, et elle était censée y mettre les garçons mineurs qu'une intervention opportune n'avait pas réussi à préserver. Mais déjà le directeur se plaignait devant moi de la première partie de son enseigne. Son Korrectionnalanstalt n'était plus, disait-il, qu'un Rettungsanstalt comme un autre, c'est-à-dire une maison de refuge ou, comme les Suisses ont pris l'habitude de les nommer par une abréviation toute bienveillante, « l'établissement » (anstalt) pur et simple.

Arrivons donc à ces établissements mêmes. S'ils méritent de nous retenir plus que ceux des autres pays, ce n'est pas seulement pour l'esprit de leur population, soustraite à temps aux grands périls; c'est pour leur organisation et leur régime.

Imaginez, Messieurs, la maison décrite par Jean-Jacques Rousseau, avec ses murs blancs, ses contrevents verts et son verger: placez-la sur une hauteur salubre, sur la lisière d'un bois, au milieu des vignes, à côté d'un petit village, à cheval sur une route; flanquez-la d'un ou deux hangars, d'un atelier, d'une étable et d'une fontaine; ne cherchez pas d'autre cour de récréation que la route même ou les espaces qui séparent ces modestes constructions; voilà le Rettungsanstalt de la Suisse. Quand vous en aurez vu un, vous les aurez vus presque tous.

Si vous y pénétrez, ce qui est bien facile, voici ce que vous y verrez, et, j'ose le dire, admirerez:

1º Simplicité du local. Vous êtes là chez des paysans propres et actifs, plus instruits que les autres cependant, et qui savent allier certains travaux manuels aux soins des bêtes et à la culture des champs. Ils ont prodigué le bois plus que la pierre, et ils se sont aussi bien passés des gros entrepreneurs que des architectes primés dans les concours.

2º Sage réduction de l'effectif. Il n'est ni trop petit ni trop gros.

Il ne faut pas, en effet, qu'il y ait trop peu d'enfants: l'éducation technique ne serait pas assez diversifiée pour se plier aux aptitudes ou les faire naître; la vie serait trop monotone, et il serait trop difficile de donner satisfaction à certaines préférences et à certains goûts qui n'ont rien que d'inoffensif et de légitime. Mais, d'autre part, il faut se souvenir que l'esprit de corps ou la contagion des sentiments augmente avec le nombre, et que, dans ces groupes d'enfants à peine arrachés au vagabondage ou au vice, l'esprit de corps ne peut être celui d'une excellente classe ou d'un brillant régiment. La maison suisse tient à ne pas avoir, en général, plus de soixante enfants. Voilà le chiffre normal; encore subdiviset-on l'ensemble en petites familles de douze ou quatorze; chaque famille a son appartement et son chef qui, sans se charger à lui seul de toutes les leçons et de tous les exercices, surveille les uns et les autres et assume une responsabilité de jour et de nuit.

3° Unité du personnel. J'entends par là que vous ne trouverez pas dans ces refuges un personnel pénitentiaire, un personnel chargé des écritures, un personnel scolaire, un personnel agricole, que sais-je encore? un personnel industriel ou technique, dont chacun se préfère aux autres, se plaint des autres et, au besoin, les dénonce. Les mêmes maîtres enseignent indifféremment la lecture et le jardinage, le soin de l'étable et le calcul. Quant au directeur proprement dit et à sa femme, eux aussi se mêlent à tout et, au sens précis, mettent la main à tout. Le plus souvent ils mangent au réfectoire avec les enfants et les autres maîtres. Enfin, j'ai eu plaisir à voir et à faire connaître tel d'entre eux qui, bon musicien, lecteur intelligent de livres choisis et mari d'une femme très fine, ne dédaignait pas de chauffer lui-même son four et d'y faire cuire le pain de l'établissement.

Observe-t-on tous les principes, participe-t-on à tous les progrès de l'économie rurale et de l'économie industrielle? Je n'en sais rien; j'admets qu'on s'y contente de la simple économie domestique, mais je suis convaincu qu'on n'est pas sans y rencontrer de précieuses compensations. L'établissement est comme une maison de famille qui travaille pour elle sans faire concurrence à l'industrie libre et sans provoquer ses récriminations si dangereuses. On s'y applique à se suffire, ce qui d'abord apprend aux enfants à tirer parti de tout et les encourage à bien soigner des produits qu'ils consomment eux-mêmes. Puis, s'îl ne court jamais après de gros bénéfices, il doit échapper à tout aléa. Il n'a point à se plaindre, tantôt des bas prix de ce qu'il vend, tantôt des hauts

prix de ce qu'il achète; et il ne risque pas de succomber dans l'une de ces crises si menaçantes pour les gros domaines qui éprouvent autant de peine à se liquider qu'à se maintenir et qui vous disent, non sans apparence de raison, qu'ils n'ont plus ni capital ni revenus.

Une telle situation, si elle est favorable à la sécurité constante et à la paix de la maison, ne l'est pas moins à la discipline et au bon ordre; elle achève de consacrer le caractère éducatif et familial d'un régime dont nous verrons tout à l'heure les excellents résultats.

Ce qu'on trouve ainsi en Suisse pour assurer ce que nous appelons l'éducation correctionnelle, on le trouve également dans le Grand-duché de Bade, dans le Tyrol, en Styrie, et dans les parties de l'Allemagne du Nord qui ont pu sauver quelques restes de leurs vieilles institutions.

L'aspect général des établissements badois est moins riant que celui des établissements suisses, ce qui tient peut-être en grande partie à la différence des paysages. Le régime intérieur n'est pas non plus aussi soigné: on n'y aperçoit pas certains raffinements qui d'ailleurs, disons-le, n'ont rien qui les rende indispensables. Ainsi, en Suisse, on tient tellement à écarter tout aspect pénitentiaire qu'on s'attache à donner des formes différentes aux vêtements, aux coiffures et jusqu'aux tabliers des petites filles, autant que nous nous attachons, nous, à une stricte uniformité. Ces délicatesses, assez inutiles d'ailleurs, sont inconnues des voisins du Nord. Mais, si les garçons y sont moins propres, les filles y sont peut-être mieux installées et surtout mieux élevées encore. Elles y ont sans doute un peu moins de ce que communiquent des institutrices brevetées, mais elles y ont un peu plus de ce qui s'acquiert dans la compagnie de bonnes religieuses, appartenant à des ordres actifs. Somme toute, dans ses grandes lignes, le régime est le même, et, à très peu de chose près, les résultats sont aussi bons.

Il n'en n'est plus de même ni en Prusse ni dans les régions où l'Empire allemand a étendu son esprit centralisateur, bureaucratique et militaire, et où l'accroissement énorme de la richesse a gâté plus d'une institution jadis familiale et rustique.

J'ai bien vu encore dans un hameau de Düsseldorf et à Hambourg des chaumières où des groupes d'enfants retirés de la rue avaient été élevés simplement, religieusement, et où un même surveillant, un « chef de famille » avait exercé trente ans les mêmes fonctions dans le même asile. Mais la colonie de Düsseldorf s'était vue gagnée par les agrandissements de la ville, et on lui achetait ses propriétés à des prix qui, je le crains bien, vont l'entraîner à des dépenses de mauvais aloi. A Hambourg, j'ai vu les jardins de la Rauhe Haus envahis par de beaux édifices modernes où sont élevés à grands frais des enfants de familles riches. On a bien conservé, à côté, trois ou quatre vieux châlets, administrés selon la méthode suisse, réservés à des pensionnaires pauvres ou à de petits délaissés; mais il me semble bien que, de ces deux catégories d'enfants, les seconds servent un peu de domestiques aux premiers, et je ne crois pas que ni l'esprit des uns, ni celui des autres y gagne beaucoup.

A Berlin, telle institution, parée du nom attravant de Maison verte ou d'une autre dénomination faubourienne, a vendu ses anciens terrains avec des bénéfices de 400.0000, 500.000, 800.000 Marks; elle s'est alors transportée dans des quartiers plus excentriques, mais où les constructeurs n'ont point tardé à la rattraper. Elle avait commencé par transformer son or en belles pierres, en tourelles sculptées, en escaliers monumentaux, en salles ressemblant à des musées remplis d'appareils pédagogiques. culinaires, balnéaires, tous plus perfectionnés les uns que les autres. Mais la hausse des terrains s'étant encore propagée, l'esprit de spéculation et l'amour des dividendes ont repris le dessus. La Maison verte a revendu à de gros bénéfices une partie de ce qui eût dû servir de cours, de champs de culture ou de jardins. Les petits mendiants et les petits voleurs berlinois habitent donc un palais; mais ce palais est déjà comme enterré au fond d'un boyau et au milieu de maisons qui menacent de l'étouffer.

L'État est assurément plus économe. Il prend d'anciens couvents ou de vieux châteaux ruinés, et il les transforme en casernes. Permettez-moi de transcrire ici ce que j'ai eu occasion d'écrire:

A Steinfeld, maison située entre Trèves et Cologne et qui est faite pour 350 enfants, j'ai rencontré l'équivalent de nos grands établissements publics de correction. Il me semblait, hélas! que je me retrouvais dans une de nos maisons centrales, comme Riom, Nîmes, Fontevrault ou dans une de nos colonies comme celle d'Aniane, anciens couvents, elles aussi, mais où tout ce qui était élevé (au physique comme au moral) a été coupé, rapetissé, muré, cloisonné, badigeonné et où tout ce qui était claustral a été

conservé, enlaidi et aggravé. Je reconnais l'odeur caractéristique des grandes agglomérations médiocrement tenues. L'un des dortoirs comprend 117 lits; enfin, la foule des enfants, arrivant à la sortie des ateliers, sans beaucoup d'ordre ni de silence, à leur unique réfectoire, n'est pas faite pour améliorer mon impression.

Elle n'avait pas été meilleure à Wabern (près de Cassel), où j'avais vu, sous les combles de l'ancien château, d'immenses dortoirs sans autre surveillance que celle des promeneurs de nuit et où le directeur répondait à l'une de mes observations sur l'état matériel de la cour de récréation: « C'est bien assez bon pour des enfants comme çà!. »

Si l'on veut étudier un autre État centralisé où les pratiques administratives se rapprochent également des nôtres, même pour le régime correctionnel, c'est en Italie qu'il faut aller.

L'Italie ne s'est pas enrichie comme l'Allemagne; et néanmoins, chez elle aussi, on a voulu faire, çà et là, grand et beau. Sans doute parmi les œuvres religieuses, assez mal traitées par le Gouvernement nouveau, beaucoup ont subsisté et ont gardé de bonnes traditions. A Milan, à Venise, à Florence et dans les environs de ces différentes villes, on a, soit pour les garçons, soit pour les filles, des établissements bien entendus et dont la visite est fort agréable. A Rome, la maison de P. Sempliciano pour filles repenties, quoique ou parce que plus rustique, n'est pas moins digne d'être admirée. Mais ici les méthodes varient un peu avec les traditions de l'ordre ou l'esprit particulier du fondateur. Pour être complet il me faudrait descendre à des notices individuelles qui m'entraîneraient beaucoup trop loin.

L'État a nécessairement plus d'uniformité; et, comme partout, son action reflue sur les institutions privées auxquelles il prétend servir de modèle, qui, dans tous les cas, ont à lutter contre sa redoutable concurrence. Or, c'est ici le lieu de vous rappeler un gros abus, qui n'est pas tout à fait spécial à l'Italie, mais qu'elle a développé plus que toute autre nation.

Dans les beaux couvents sécularisés de Pise et de Tivoli, encore embellis, l'un par les fresques de Giotto, l'autre par le voisinage des cascades, elle a établi des maisons de réforme munies de tout ce qui est nécessaire pour dresser de jeunes artisans. Les meubles de fer ou de bois qui s'y fabriquent — avec l'aide de bons contremaîtres — sont vantés et recherchés comme ils le méritent. Mais,

lorsque les familles nécessiteuses ont vu ces établissements, elles se sont dit qu'il leur serait très profitable de faire élever là leurs enfants aux frais du Trésor public. Armées des articles du Code sur la détention par voie de correction paternelle et munies de ces certificats d'indigence qu'on obtient si aisément, dans tout pays, des gens pour qui on a voté, elles ont forcé les portes de ces maisons, elles y ont installé leurs enfants, qui y forment les trois quarts des effectifs et les font monter à 4 et 500 pensionnaires. J'ai donné, à la Société des prisons (ibid., 1894, p 19), des exemples authentiques de ces manœuvres, au cours desquelles on voit le même père de famille charger son enfant sans mesure auprès du juge, comme ne pouvant plus rester sans danger dans la vie libre et, un mois après, le recommander, avec tout aussi peu de mesure, au directeur, comme tout à fait digne d'estime, de sympathie et même de faveur. De telles pratiques n'ont pas seulement pour effet de corrompre l'esprit public et d'habituer les gens à jouer en quelque sorte avec la réputation naissante de leurs fils; elles se répercutent sur les institutions privées. On se demande surtout ceci: les enfants vraiment dévoyés et compromettants pour qui ces maisons étaient faites en sont chassés par la concurrence des autres; où vont-ils alors? Dans la rue, puis en prison, ou dans l'un de ces prétendus réformatoires, qu'on a négligés, parce qu'on ne cherchait pas à les montrer aux étrangers et au public. Je signalerai particulièrement celui de Bologne, cloaque étroit, obscur et nauséabond où les physionomies, les attitudes et jusqu'aux murs mêmes, ne sentent que la saleté, la misère physique et le vice (Revue, 1891, p. 1170).

Ainsi, avec quelques nuances qu'on peut laisser dans l'ombre, voilà deux types principaux. D'un côté l'établissement petit, simple, pratique, se multipliant également sans trop de peine sur tous les points où il peut être utile, charmant le visiteur par son aspect de famille laborieuse et bien surveillée; c'est ce qu'on trouve, je vous l'ai dit, dans la Suisse, dans la Forêt-Noire, dans quelques parties de l'Allemagne du Nord — je pourrais ajouter dans quelques provinces de l'Autriche; mais là, ils ont le tort de n'être que des exceptions trop isolées. — D'un autre côté, dans les pays centralisés comme la Prusse et l'Italie, des maisons visant à faire grand, casernes trop peuplées, ateliers trop beaux et trop recherchés par les familles amies de l'instruction gratuite; mais, derrière cette espèce de façade, dans laquelle on prétend souvent nous montrer tout le régime correctionnel d'un pays, se dissimu-

lent les négligences les plus fâcheuses dans le travail de l'amélioration de l'enfance abandonnée ou coupable.

N'avons-nous donc que ces deux types, séparés par un abîme? Non! Il est aisé de visiter en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Suède, en Hongrie, un type intermédiaire dont la France peut revendiquer l'honneur en très grande partie; car, pour omettre plus d'une différence qui ne peut trouver sa place dans une étude aussi résumée, c'est ce que j'appellerai par abréviation le Mettray.

Le type du *Mettray*, c'est un établissement destiné à plusieurs centaines d'enfants, où une partie centrale réunit, avec plus d'économie, pense-t-on, les services généraux, et où le reste se subdivise en petits ateliers, petites exploitations, petites familles distinctes, quoique groupées les unes à côté des autres.

Ce type est-il né chez nous? J'ai vu en Europe trois établissements qui revendiquent l'honneur de l'avoir inventé avant M. de Metz: celui de la Rauhe Haus, de Hambourg, celui de Düsselthaler, près de Düsseldorf, et celui de Red Hill, en Angleterre. Les deux premiers sont ou vont être bien transformés, et le troisième est resté fidèle à sa méthode; mais le directeur n'a point manqué de me dire: «Quand M. de Metz voyageait pour recueillir des observations et des expériences, il est venu ici, il a couché ici. » Quoi qu'il en soit, c'est bien l'exemple de notre compatriote qu'invoquent la plupart des nations que j'ai citées il y a un instant (elles l'invoquent comme elles invoquent notre loi de 1850 à laquelle plusieurs rendent plus de justice et font plus d'honneur que nous mêmes). La Hollande nous montrera son Mettray néerlandais: c'est le nom officiel de l'institution, il se lit sur les cartes et sur les poteaux indicateurs jalonnant les chemins qui conduisent à la colonie.

De la France et de tel ou tel peuple étranger, qui est-ce qui a tiré le meilleur parti de cette conception? Quand on vient après un autre, on peut, tout en restant son élève et son obligé, perfectionner ce qu'il a fait. Au Mettray néerlandais, à la colonie de Hall, près de Stockholm, à la colonie d'Aszod, au nord de Buda-Pesth (et celle-ci va être répétée sur deux ou trois autres points de l'État hongrois) j'ai constaté deux préoccupations louables: la première, d'espacer un peu plus les maisons de famille, de manière à ce que les diverses catégories fussent un peu moins près les unes des autres; la deuxième, de diminuer le nombre des

pensionnaires. Dans toutes celles que j'ai en vue, comme les plus dignes d'être visitées et étudiées, il est bien rare que l'effectif dépasse et je dirai même atteigne 200.

A l'époque de ma visite, en juin 1895, l'établissement d'Aszod (fondé en 1884 pour l'amélioration et le relèvement moral des enfants et jeunes gens de sept à dix-huit ans, condamnés en justice ou bien vicieux et vagabonds) contenait 171 pensionnaires. On voit que les fondateurs ont étudié avec méthode et je dirais presque philosophiquement les divers systèmes en vigueur à l'étranger: et ils se sont laissé guider par un éclectisme très rationnel. Les cours et les jardins sont vastes, les bâtiments bien aménagés et pratiques: l'ensemble est simple, mais spacieux, bien aéré, d'une surveillance rendue plus facile encore par la subdivision en familles nettement séparées.

Les pensionnaires sont en effet divisés en familles de 20 à 30 en moyenne. Chaque famille comprend — selon la méthode suisse - des enfants de divers âges, choisis d'après leurs caractères et conformément aux convenances dont le directeur a pu se rendre compte. Celui-ci commence par mettre chaque arrivant en cellule. Il le fait visiter par les divers fonctionnaires, aumônier, médecin, et le visite lui-même avec soin pendant plusieurs jours. Après cette épreuve, on le place en « famille », en lui faisant la recommandation expresse de ne jamais questionner ses camarades sur leur passé et de ne jamais parler du sien. Suivant la méthode suisse encore, les pupilles de chaque famille sont, selon le degré de leur instruction, dans l'une ou l'autre des classes : à Aszod, il y en a six. Les familles se trouvent réunies au réfectoire, où cependant chacune a sa table et où les chefs de famille ont la leur. Mais, pour le reste, chaque famille a sa cour de récréation, puis son appartement ou pavillon séparé avec un escalier qui ne sert absolument qu'à elle; et elle est sous la surveillance d'un chef responsable d'elle d'une façon permanente, de nuit comme de jour. Ces pavillons ou maisons de famille forment une sorte de hiérarchie. Les familles des moins bons ne comptent jamais plus de 24 sujets. Dans la partie la mieux exposée de l'établissement et la plus rapprochée du dehors, s'élève, avec un air un peu plus coquet, un plus joli jardin et des aménagements plus agréables, le pavillon des meilleurs : à son tour, il se divise en 2 familles pouvant contenir chacune jusqu'à 35 enfants.

Tels sont, Messieurs, les trois principaux types de construction et d'aménagement des maisons d'éducation correctionnelle. Je ne m'étendrai point sur tous les établissements à type indécis qui se rapprochent plus ou moins, soit du petit refuge helvétique, soit de la grande colonie, soit du Mettray, et qui hésitent entre l'un et l'autre, se laissant ou guider ou entraîner par les circonstances.

Sous ce rapport, l'Autriche est une sorte de damier sur lequel on trouve un peu de tout. En Bohême, c'est surtout le mode familial et laïque qui m'a paru intéressant, et j'ai été charmé du refuge de Lieben, près de Prague, où j'ai trouvé le directeur assurant, pour chaque groupe de petits apprentis, des leçons de dessin pratique très bien compris et sa femme présidant ellemême à la cuisine. Dans le Tyrol, c'est le type religieux et monastique qui domine. En Moravie, dans la Haute et la Basse-Autriche, c'est l'institution provinciale, se ressentant du voisinage de la capitale, aspirant, comme elle, à faire grand, construisant des maisons de réforme qui ressemblent à nos lycées, y perfectionnant tous les services, croyant sans doute, de très bonne foi, relever le moral de ses pensionnaires en les faisant manger sur la nappe, mais se plaignant de ne pas voir le Pouvoir central combler un peu plus paternellement son déficit.

Ce n'est pas la Belgique qu'on pourrait accuser ainsi de manquer de vues d'ensemble et d'organisation méthodique. Peu d'États se sont autant appliqués depuis trente ans à remanier leur système d'éducation correctionnelle. Les Belges avaient débuté comme nous par des agglomérations considérables; mais ils ont vite reconnu les dangers de ces agglomérations maintenant en promiscuité et sous un régime identique de nombreux enfants. Ils ont alors cherché le remède dans des subdivisions établies d'après le motif de la mise à la disposition du Gouvernement. Mais ces distinctions étaient artificielles: beaucoup de jeunes mendiants et vagabonds sont plus profondément pervertis que les enfants qui commettent des délits.

Depuis 1892, l'âge d'entrée à l'école, le moment où commence le régime éducatif, a été adopté comme base unique de la classification. Cependant les enfants réellement vicieux, qui seraient un danger pour leurs compagnons, sont envoyés, les filles à Namur (1), les garçons à Gand (1), dans des quartiers, dits de discipline, absolument distincts des écoles de bienfaisance. Le Gouvernement belge cherche à multiplier les subdivisions: L'ouverture d'une nouvelle école de bienfaisance à Moll, près de Gheel, a permis d'évacuer le quartier des garçons de Namur, et de compléter les installations destinées aux filles; la création d'une autre école à Ypres est décidée.

D'autre part, le régime intérieur a été perfectionné, le nombre des surveillants a été augmenté, au point d'être au moins trois fois supérieur à celui de nos colonies publiques, et le recrutement, objet des préoccupations constantes de l'Administration, subordonné à des garanties sévères.

Je n'insiste pas davantage sur d'autres institutions qui semblent particulièrement réclamées par les besoins et les habitudes de tel ou tel pays: par exemple les navires-écoles de l'Angleterre (1). J'en ai visité sur la Tamise, et je ne me priverai pas de dire que j'ai vu là des officiers de marine donnant l'instruction religieuse. Mais ils m'avouaient que cette réunion d'enfants assez nombreux (plusieurs centaines) dans l'espace restreint d'un navire n'était pas sans de graves inconvénients dont ils se plaignaient chaque année; ils regrettaient que la plupart de ces bâtiments abritassent ainsi plus de pensionnaires que n'en ont généralement les écoles industrielles et les écoles de réforme de leur pays (2).

J'ai parlé du recrutement; j'ai parlé de l'éducation. Qu'avonsnous maintenant à apprendre sur la sortie? Ce n'est pas là le moins important; car n'est-ce point là la fin, le but auquel tout devrait être subordonné?

Tous les hommes compétents que j'ai vus à l'œuvre en Europe et que j'ai pu questionner avec profit avaient toujours présente à l'esprit la nécessité du placement, cela va de soi; mais ils insistaient sur deux écueils, occasions de bien des naufrages : les placements prématurés et les placements insuffisamment surveillés.

Les placements que j'appelle prématurés ont tenté périodiquement les hommes de théorie qui se plaisent à vanter la famille comme le seul milieu où puisse normalement grandir et se former un adolescent. A Dieu ne plaise que nous diminuions la famille! Mais ils ne faut pas oublier que, pour les sujets dont nous parlons, on n'a le choix qu'entre leurs propres familles, auxquelles il a fallu si souvent les arracher, et des familles qui ne sont pas les leurs. Celles-ci les reçoivent des mains d'autrui tout formés ou à moitié réformés : sont-elles tenues de leur pardon-

⁽¹⁾ Sur les Écoles de Namur, voir Revue, 1895, p. 541; sur Gand, Revue, 1892, p. 217; 1894, p. 1285.

⁽¹⁾ Je pourrais aussi citer le navire-école de Gènes (Revue, 1894, p. 113).
(2) Et là encore, l'Association Howard trouve qu'il y en a de trop!

ner facilement leurs imperfections et leurs écarts? Placer des enfants trop vite, avant de les avoir bien connus et bien éprouvés, c'est donc courir au devant d'échecs certains. Or, le moment arrive vite où deux ou trois insuccès de plus, s'ils sont commentés à la ronde, suffisent à ruiner, pour de longues années, la réputation d'un établissement.

Qu'un enfant, d'autre part, soit mal placé, on peut dire sans doute que lui seul en pâtira, et que c'est là une des conséquences de ses fautes anciennes. Mais, outre qu'un directeur ne peut humainement faire un tel raisonnement pour chacun de ses pupilles, il faut se souvenir aussi que l'adolescent maltraité, ou mis dans un placement qui ne répond pas à ses aptitudes, est singulièrement exposé à devenir un récidiviste. Il en est même qui s'étaient habitués au genre de vie, aux exercices, aux amitiés et jusqu'aux petites épreuves de la colonie, devenue pour eux une famille; séparés trop brusquement d'elle, isolés dans un milieu inaccoutumé où ils n'ont pas grandi, ils ont à compter avec les mauvais conseils de l'ennui.

Cela est si vrai que là, par exemple, où l'émigration peut passer pour une habitude nationale et populaire, dans la Grande-Bretagne, les placements d'outre-mer exigent des précautions très délicates. Au moment où j'étais à Londres, se tenait le Congrès annuel des représentants des écoles de réformes et des écoles industrielles. Or, le directeur même de la belle école de Red Hill (le premier Mettray de l'Angleterre) constatait que, sur 100 enfants envoyés au Canada, 42 trouvaient le moyen d'en revenir subrepticement et, pour ainsi dire, par fraude : il ajoutait que le moindre inconvénient de ce retour était de faire perdre à la métropole le prix d'un voyage coûteux. Il est vrai que, comme j'ai eu occasion de l'exposer, les institutions du Dr Barnardo réussissent beaucoup mieux dans l'émigration de leurs pupilles. Mais elles ont dit à quel prix. D'abord elles choisissent soigneusement les meilleurs, les plus instruits, les mieux trempés; puis elles ont organisé au Canada tout un réseau de correspondances et de surveillances aussi parfait que le réseau des Comités suisses, que celui des patronages du conseiller Fuchs dans le Grand-duché de Bade et que celui enfin dont M. Le Jeune vient de favoriser la formation dans la Belgique. Pour fermer cette sorte de parenthèse, je conclurai donc que le placement par émigration peut être une chose excellente; mais il ne faut pas s'imaginer qu'il simplifie la question du reclassement; il ne peut s'appliquer qu'à une minorité, j'allais dire à une élite, et il demande une surveillance au moins aussi attentive que celle que réclament les placements dans la mère patrie.

Vous venez d'entendre en passant les noms des pays qui se sont le mieux appliqués jusqu'ici à les organiser. Cette grande affaire du patronage des pupilles des maisons d'éducation correctionnelle a donc surtout préoccupé ceux des États où des établissements restreints et modestes avaient déjà familiarisé le personnel éducateur avec les enfants qu'on leur avait confiés. Par un contraste qui, je le crois, ne vous étonnera pas, les deux pays étrangers qui négligent le plus le patronage des anciens pupilles sont précisément ceux qui auraient le plus besoin d'y recourir, puisque le grand nombre des pensionnaires accumulés dans une même maison leur en a rendu la connaissance moins facile: ce sont encore l'Italie et la Prusse. « Entendez-vous parler de vos anciens détenus? les suivez-vous? demandai-je à un directeur du nord de l'Italie. — J'en entends parler, me répondit-il plus jovialement que ne le comportait la matière, en ce sens - in questo senso - que quand ils se font arrêter et condamner de nouveau, il faut bien qu'on s'adresse à moi pour compléter leur dossier. » Je crains qu'il n'en soit encore aujourd'hui de même dans le nord de l'Allemagne. Je me souviens en tout cas de cette expression trop parisienne qu'on me servait dans une école de réforme de Hambourg. On les place, me disait-on, comme domestiques, et dès qu'ils ont dixhuit ans, on les laisse « se débrouiller » avec leurs patrons.

Mais à quel âge, à peu près, les principaux États de l'Europe font-ils sortir les enfants de la colonie? Ceux qui les recueillent plus tôt peuvent aussi les libérer plus tôt. Tels sont la Suisse, le Grand-duché de Bade qui, après les avoir élevés, en mélangeant très habilement à l'instruction scolaire ordinaire un commencement d'éducation pratique, technique et rurale, les placent comme apprentis dès l'âge de seize ans. C'est également l'âge où l'Angleterre place les siens, par une tendance à ne point retarder autant que sur le continent le self government et la responsabilité de soimême. La Prusse garde ses petits colons un peu plus longtemps; mais je ne lui en fais pas un grand mérite, car je ne crois pas qu'elle se soucie fort de perfectionner leurs talents par un supplément d'apprentissage. Son motif est qu'on ne doit pas laisser partir si vite les jeunes gens au moment où leur travail commence à rapporter plus qu'ils ne coûtent; et, pour être plus sûre de faire réussir cette conception économique, elle ne leur donne aucun pécule.

Voici le moment venu de nous demander ce que ces divers systèmes coûtent à leurs pays respectifs et ce qu'ils leur rapportent, ce qu'ils leur rapportent, veux-je dire, en amélioration morale, en diminution de la criminalité, en abaissement de la récidive.

Sur le coût des différentes institutions, on ne peut songer à multiplier les comptes et les devis. Beaucoup d'abord nous manqueraient; puis bien des circonstances toutes locales en modifient la signification et l'importance. Telle est le résultat d'un cadeau princier, ducal, royal ou impérial; telle autre a été donnée par une personne simple et dévouée qui a continué à demeurer dans l'établissement, ainsi de suite. Mais je tiendrais beaucoup à prévenir cette objection fort naturelle que les petits établissements doivent coûter finalement plus cher que les grands, parce qu'on n'y fait pas l'économie des frais généraux.

Je ne discuterai pas théoriquement pour supputer ici ou là les chances de coulage et pour démontrer que, dans les refuges dont je vous ai exposé le très simple mécanisme, ces fameux frais généraux sont bien peu de chose. Je vous soumettrai seulement des chiffres empruntés à des notices officielles et qui se rapportent à deux cas tout à fait typiques.

Prenons notre colonie des Douaires, bâtie pour 500 enfants, et l'établissement du Sonnenberg au-dessus de Lucerne, fait pour 50 pupilles (*Revue*, 1895, p. 820). Au point de vue économique, vaut-il mieux une seule maison comme celle des Douaires ou dix maisons comme le Sonnenberg et qui seront disséminées dans dix départements?

Aux Douaires, le coût du sol, des constructions et de l'aménagement a été estimé par le Ministère de l'intérieur à 1 million 650.000 francs; de plus la colonie a acheté 112 hectares de terre, qu'elle a payés 200.000 francs. La somme totale des frais d'installation ne s'éloigne pas beaucoup de 2 millions de francs.

Pour le Sonnenberg, voici les chiffres. Le sol (23 hectares): 62.000 francs. — Constructions pour habitations et ménage: 64.000 francs. — Inventaire pour la maison et l'école: 16.000 francs. — Le bétail: 9.000 francs. — Instruments d'agriculture: 4.000 francs. — Total: 155.000 francs.

Donc dix établissements comme le Sonnenberg coûteraient, y compris le bétail, de 2 à 300.000 francs de moins que les Douaires, et ils élèveraient, avec beaucoup moins de difficultés, le même nombre d'enfants.

Quant aux dépenses annuelles, j'estime toujours que les petits

établissements attirent bien plus les dons et legs, les subventions des communes, que la grande caserne dont chacun s'empresse de laisser à l'État le soin et les charges. On peut s'en assurer en comparant dans une même année (c'était l'année 1888) le budget des deux maisons dont je viens de parler.

Le Sonnenberg avait reçu 43.551 francs, sur lesquels provenaient: des profits sur le travail industriel et agricole, 12.016 francs, — delegs et souscriptions volontaires, 16.909 francs, — des parents, 6.250 francs, — des communes, 6.976 francs, — du Gouvernement, 1.400 francs. Les dépenses s'étaient élevées à 35.314 francs, ce qui laissait un excédent de 10.237 francs.

Les Douaires avaient, de leur côté, encaissé 318.061 francs, sur lesquels 241.912 francs sortaient des caisses de l'État et 46.060 francs des produits de l'établissement; le reste venait des produits des autres colonies. Les recettes et les dépenses se balançaient à peu près.

Si j'ai choisi ces deux termes de comparaison, ce n'est pas, croyez-le bien, que les Douaires soient plus magnifiques ni le Sonnenberg plus pauvre que les autres établissements de leurs pays respectifs. Chacun d'eux peut être pris pour un modèle en son genre, voilà tout, et je crois que le rapprochement a une valeur absolument probante.

Si cependant d'autres chiffres sont désirés, je puis dire que l'établissement d'Aszod a coûté à l'État hongrois, pour l'achat des terres, les constructions et l'aménagement, une somme totale de 321.000 francs. Pour 180 pensionnaires, ce n'est pas exagéré. Cependantà 5 p. 100, c'est un loyer de 16.000 francs, soit 180 francs par pupille. Le loyer des Douaires est exactement de 200 francs par tête, il est vrai. Mais revenons à nos toutes petites colonies. J'ai visité à Kœferthal, près de Carlsrhue, l'une des plus attrayantes maisons de réforme pour jeunes filles que j'aie rencontrées: elle était tenue avec un soin raffiné et une propreté exquise. Le loyer des pensionnaires, qui étaient 32, revenait à 50 francs par an. Pour les nourrir et les élever, on avait de 9 à 10.000 francs de recettes ne devant absolument rien ni au Gouvernement ni aux communes, et on dépensait en moyenne de 8 à 9.000 francs. Enfin, pour assurer ce petit modèle de budget, on se contentait de recevoir, soit des parents, soit des protecteurs, une pension moyenne de 120 Marks par enfant. Il est vrai que le personnel dirigeant était fourni par des sœurs. En Angleterre, où le climat rend les besoins plus grands et où tout est généralement assez cher, les prix sont, comme on pouvait s'y attendre, plus élevés. Il ne faut d'ailleurs y chercher qu'une moyenne parce que les diversités y sont encore assez grandes. Dans la ville même de Londres et dans sa banlieue, vous trouverez telle école industrielle entretenue par des paroisses de la capitale qui ne savent probablement quoi faire de leur argent; et, non loin, vous verrez une école de réforme qui se compose tout simplement d'un grand atelier de charpente ou de menuiserie, avec un dortoir installé dans son grenier et, à l'entrée, un petit pavillon de deux ou trois pièces pour le directeur. Dans l'ensemble des écoles industrielles de l'Angleterre proprement dite, le coût moyen de chaque enfant est de 468 fr. 35 pour les garçons et de 431 fr. 25 pour les filles. En Écosse, la dépense est d'environ 80 francs meilleur marché. Les écoles de réforme sont moins coûteuses, et les maisons, très pratiques mais très simples, du Dr Barnardo, sont également plus économiques.

Voyons maintenant ce que j'appelle le rendement moral, mesuré par le chiffre des récidives. Car enfin, Messieurs, c'est toujours là qu'il faut en venir. Quand la promenade, grande ou petite, est terminée, quand les enfants ont déployé toutes leurs gentillesses ou fait résonner leurs fanfares, qu'on a admiré les tapisseries et les broderies des petites filles ou les travaux de bois des garçons, arrive pour le directeur et pour son gouvernement ce que je me permettrai d'appeler le quart d'heure de Rabelais: Combien avez-vous de rechutes après la libération? Tous ne peuvent pas ou ne veulent pas vous le dire. Cependant nous avons assez de renseignements ou de statistiques pour établir une comparaison qui, dans ses grandes lignes, présente une exactitude plus que suffisante.

Pour prévenir toute objection qui pourrait m'être faite, au sujet des chiffres que j'ai antérieurement donnés, j'avertis qu'ici je compare les récidives relevées dans une série de quatre années après la sortie. Si je dois faire une exception, je la signalerai.

Or, en France, sur 100 enfants sortis des maisons dites de correction depuis quatre ans, la récidive est de 40 (1). Ainsi que je l'ai établi plus d'une fois en rapprochant des statistiques pénitentiaires certaines pages qu'on donnait (mais qu'on ne donne plus) dans les statistiques criminelles, cette proportion était surtout grossie par les établissements de l'État, où les effectifs atteignent 400

et 600 pensionnaires: dans les colonies privées, où la population moyenne est de 150 environ, la récidive est de moitié moindre.

Allons à l'autre pôle. Dans les calculs faits par la statistique helvétique à l'occasion du Congrès de Saint-Pétersbourg, il était constaté que sur les 1.270 sujets sortis de 22 établissements pendant les cinq années précédentes, il y avait eu 33 anciens pupilles de condamnés, soit 2,50 p. 100. Le Grand-duché de Bade est à peu près aussi bien partagé.

Entre ces deux extrêmes, il m'est toujours apparu que la proportion des récidives s'échelonnait assez exactement selon la mesure même où le système adopté se rapprochaitou s'éloignait du régime des grands établissements. Sur quatre années, Aszod a une récidive de 7 p. 100; et cette maison reçoit encore aujourd'hui des éléments qui, à leur entrée, sont extrêmement peu satisfaisants. En Angleterre, les maisons de réforme donnent une récidive de 12 p. 100, et les écoles industrielles 2,50 pour prendre une moyenne entre la récidive des garçons et celle des filles. Or, si l'on excepte les vaisseaux-écoles et la grande école de Feltham où, du reste, les subdivisions sont nombreuses et bien comprises, la population moyenne des divers établissements oscille entre 150 et 200.

Je regrette de n'avoir pas de documents sur les chiffres de la Belgique, mais je ne sais s'ils pourraient nous être bien utiles au point de vue qui nous retient; car vous avez entendu, il y a peu de temps, M. Le Jeune nous confirmer à quel point tous les efforts pénitentiaires du Royaume (et ce n'est certes pas moi qui en méconnaîtrai la valeur) sont tenus en échec par le fléau de l'alcoolisme. Ni la Prusse, ni l'Italie enfin ne nous donnent les récidives de leurs maisons de correction; mais nous pouvons y suppléer par des renseignements plus généraux. Nous savons que dans ces deux pays la criminalité totale ne cesse d'augmenter autant qu'elle diminue dans la Grande-Bretagne; nous savons de plus que la criminalité des mineurs n'est pas celle qui a la moindre part dans cet accroissement. Sans vouloir prétendre que la méthode appliquée aux enfants coupables soit la cause par excellence de ce mouvement, il est bien permis de penser qu'elle y contribue.

Devons-nous faire, Messieurs, un pareil retour sur nous-mêmes? Vous ne m'avez point demandé de vous apporter des conclusions sur l'état de notre système d'éducation correctionnelle, et je ne me dissimule pas que celles qu'on pourrait être tenté de vous sug-

⁽¹⁾ M. Vincens a trouvé $46 \ \mathrm{sur} \ 10$ ans. Mais c'est au bout de $4 \ \mathrm{ans} \ \mathrm{qu'est} \ \mathrm{atteint} \ \mathrm{le}$ point culminant.

gérer vous provoqueraient peut-être à me demander des explications bien longues. Je n'ai pu éviter cependant, vous vous en êtes aperçus, bon nombre d'allusions, et je ne veux pas me dérober au devoir d'en assumer franchement et nettement la responsabilité.

Si je me rappelle à grands traits cette comparaison de ce que l'étranger nous offre de mauvais, de bon et de médiocre, et si je m'en éclaire pour regarder chez nous, j'y trouve certes des éléments admirables. Nos colonies publiques comptent d'excellents directeurs; Mettray fait des efforts soutenus et éclairés pour maintenir son ancienne et juste réputation. Aucune nation étrangère ne peut nous montrer rien de plus beau que ne le sont, dans leur genre, la ferme-école pour jeunes filles des religieuses du Sacré-Cœur de Rouen et l'école de réforme pour garçons des sœurs de la Providence de Ribeauvillé à Frasne-le-Château. Ni l'accroissement de notre criminalité totale, ni, en particulier, la proportion des récidivistes chez les libérés de nos maisons de correction ne nous donne pourtant lieu d'être satisfaits. Je suis donc convaincu que notre système, à l'egard de l'enfance coupable (si toutefois nous appliquons un système plus que nous ne cédons à un empirisme incohérent), a de graves défauts.

Il est trop tardif.

Il est trop pénitentiaire.

Il est trop dépensier et trop peu simple.

Il est trop ami des grosses agglomérations.

Il est trop porté dès lors à la création d'un personnel multiple dans lequel les responsabilités effectives se divisent et s'affaiblissent.

Il est trop porté enfin à faire prédominer l'action et à engager avec excès les responsabilités nominales de l'État; car trop souvent l'État, par son irrésistible concurrence, brise les efforts de cette charité privée à laquelle les plus intelligents de ses hauts fonctionnaires sont cependant heureux de faire appel; puis, par ses principes de laïcité absolue, il a cessé de pouvoir se prêter suffisamment, dans ses propres maisons, à ce qu'exige, dans l'intérêt évident de l'enfance coupable, notre loi de 1850.

Cette loi de 1850, elle a donné le branle à toute l'Europe qui l'admire encore, et elle fait toujours bonne figure dans les compliments que plus d'un directeur étranger adresse au français qui vient à lui. « Ah! la France, Monsieur, la France, le pays de la belle théorie! » C'est par ces paroles que m'accueillait un jour l'un d'entre eux sur le seuil même de son cabinet. Oui, nous avons la belle théorie, et il ne faut pas la dédaigner, car par elle nous

avons fait beaucoup de bien, tout d'abord chez nous, mais plus encore chez les autres. Seulement, quand nous avons lancé une idée, nous sommes obligés d'aller voir, trente ans après, comment elle a fait ailleurs un chemin plus uni, plus long et plus sûr.

Devons-nous nous reprocher de chercher encore aujourd'hui des établissements différents pour différentes classes d'enfants malheureux, compromis ou coupables? de ne pas nous contenter du type unique auquel s'acheminent ou auquel sont arrivées les nations que nous avons le plus admirées? Non, Messieurs; par malheur, nous n'en sommes pas là. La possibilité d'avoir une seule dénomination, un seul type, un seul régime d'un caractère préventif et non plus répressif, c'est là, pour ainsi dire, la récompense d'efforts longs et suivis, le signe de progrès bien acquis et bien consolidés. Mais il est des pratiques de nature à hâter ce moment, et je persiste à croire que ce sont celles-là même que j'ai pris la liberté de recommander.

Car, pour terminer enfin, il me sera permis de poser comme solidement établies les propositions suivantes:

- 1° Toutes choses égales d'ailleurs, la récidive des libérés est proportionnelle à l'agglomération des détenus.
- 2º Si on s'inspire de ce principe, on doit construire, soit pour les enfants à préserver, soit, plus encore, pour les enfants à réformer, des maisons restreintes et modestes.
- 3º On pourra et on devra, dès lors, s'y contenter, au grand avantage des enfants, d'un personnel simple, qui ne soit pas soumis à une excessive et fâcheuse division d'attributions, qui soit obligé d'être attentif à tout et pratique un régime véritablement familial.
- 4° Les petits établissements ainsi conçus, appelant les dévouements privés et se prêtant à leur action, pourront se multiplier selon les besoins, sans élever le total des dépenses affectées par le pays au service de l'éducation correctionnelle.
- 5° Ces petits établissements, ainsi conçus, sont en bonne situation pour n'opérer des placements qu'avec patience, à bon escient, et pour les surveiller par un patronage efficace.
- 6° Si on bâtit des établissements trop coûteux, on les verra vite envahis par une population à laquelle ils ne devaient pas être destinés; et les enfants pour lesquels ils étaient faits seront refoulés soit dans des maisons trop imparfaites, soit dans la

rue, et finalement dans la prison dont on s'était flatté de les préserver.

Telles sont, Messieurs, les propositions que, à mon sens, on pourrait inscrire à la suite ou au bas de la loi qui est censée nous régir encore; telles sont les conclusions auxquelles je crois sincèrement que m'amène l'enquête dont vous m'avez fait l'honneur de me charger (1).

Henri Joly.

ESSAI SUR LA TENTATIVE

ET PLUS PARTICULIÈREMENT SUR

LA TENTATIVE IRRÉALISABLE

(Étude de Droit pénal comparé.)

II

Je serai très bref en ce qui touche l'exposé de la doctrine française et l'évolution de notre jurisprudence en cette matière. Je n'ai pas l'intention de refaire ce qui a été fait maintes fois avec une clarté et une logique qui ne laissent rien à désirer.

Du reste, de la doctrine je n'ai qu'un mot à dire: elle se rattache, presque à l'unanimité, à la théorie classique qui exclut toute tentative impossible sans distinction (1). Bien entendu, il ne venait à l'esprit de personne d'appliquer la peine lorsqu'il y avait impossibilité absolue; c'est la distinction faite en ce qui concerne l'impossibilité relative, que la doctrine n'a cessé de combattre chez nous; il faut reconnaître qu'étant donné son point de départ sa tâche était faeile.

Elle part de cette idée que l'exécution suppose la réalisation et que ce qui est vrai de l'exécution consommée est tout aussi vrai de l'exécution commencée; je n'ai pas à revenir sur ce syllogisme en forme. On en conclut que toute tentative destinée à ne pas réussir n'est plus un commencement d'exécution au sens de

⁽¹⁾ Cette étude d'ensemble, destinée à être lue au cours d'une même séance, a forcément du être très résumée. Les personnes qui s'intéressent d'une façon toute particulière à ces questions trouveront des détails plus circonstanciés dans les publications suivantes du même auteur: A la Recherche de l'Education correction-nelle; Notes de voyage, dans le Journal des débats d'août-novembre 1892 (traduite en italien à Florence et en madgyar à Buda-Pesth. Revue, 1892, p. 1222); L'éducation correctionnelle des jeunes filles en France et à l'étranger dans le Correspondant d'octobre et novembre 1892. — Le chapitre IV du Combat contre le crime (Revue, 1892, p. 693), les chapitres III et VII de la Rome d'aujourd'hui (Revue, 1895, p. 130; — La diminution du crime en Angleterre, dans la Revue de Paris (ibid., 115) et trois rapports adressés à la Direction de l'Assistance publique (Travaux et mémoires du Conseil supérieur de l'Assistance). (Note de la Réd.)

⁽¹⁾ Voir Garraud: Traité théorique et pratique du droit pénal français, t. 1°, n° 182, p. 229 et s.; Chauveau et Hélie: Théorie du Code pénal (5° éd.), t. 1°, n° 251; Blanche: Etudes pratiques sur le Code pénal, t. 1°, n° 8; Bertauld: Cours de Code pénal (4° éd.), 10° leçon, p. 202; Laixe: Traité elèmentaire de droit eriminel, n° 167-174; Joseph Leport: De la tentative des crimes impossibles dans Revue général du droit, t. II, 1878, p. 8; Villey et Champcommunal aux passages déjà cités. Ajouter également une étude très forte et très savante de M. J. Lacointa sur la tentative, qui incline d'une façon très nette vers les idées que j'expose ici, et qui n'accepte qu'à regret la théorie dominante sur le délit impossible (Lacointa, Revue critique, 1863, p. 472 et s.).